

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2023**

DEL-2023-134

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes PARIS, TARAGON.
MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 9

Représentés par mandat : 7

Objet : COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN - ROUTE IMPERIALE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 18147 AVEC L'ENTREPRISE DAZZA

Exposé du Président,

Par marché n° ME 18147 en date du 8 octobre 2018, le SYANE a confié à l'entreprise DAZZA, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de l'aménagement de la route Impériale à ANTHY-SUR-LEMAN, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparait que dans le cadre de l'opération, la commune souhaite apporter des compléments de travaux au programme initial (réalisation d'un branchement supplémentaire basse tension, protection d'un coffret électrique de type « abri montagne », ...). Par ailleurs, à la demande d'ENEDIS, les interventions pour les reprises de branchement ont été effectuées de nuit en raison de la forte activité commerciale sur le secteur concerné en journée.

Le montant initial du marché s'élève à 95.001,40 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.048,01 € HT, soit une incidence de 5,3 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 1^{er} juin 2023.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE